



DÉBOUCHÉS

- **Poursuites d'études**
CAP, Bac Pro sur une spécialité (électricité, plomberie, menuiserie)
- **Insertion professionnelle**
Agent d'entretien

TARIFS

- **Demi-Pension**
600 euros l'année
- **Pension complète** (internat)
1270 euros l'année

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Bâtiments aux normes d'accessibilité
- Référent handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique

CAP

Intervention en Maintenance Technique des Bâtiments (ancien CAP MBC diplôme niveau 3)

SOUS STATUT Apprentissage

OBJECTIFS

Acquérir les compétences nécessaires pour intervenir dans des situations d'entretien des bâtiments. Ses domaines d'intervention concernent la maintenance :

- Des ouvrages de finition (carrelage, plâtrerie, revêtement de mur et de sol...)
- Des installations et équipements (sanitaires, thermiques et électriques)

FORMATION PAR APPRENTISSAGE

22 semaines (800h) de formation théorique à la MFR-CFA en alternance avec une structure professionnelle (services techniques, entreprise multi services) sur 2ans. **Début de Formation en Septembre**

CONTENUS DE FORMATION

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (Blocs de compétences)

- ▶ **Bloc 1** : Etude et Préparation d'une intervention
- ▶ **Bloc 2** : réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
- ▶ **Bloc 3** : Réalisation de travaux spécifiques

ENSEIGNEMENT GENERAL (Blocs de compétences)

- ▶ **Bloc 1** : Français et Histoire géographique, enseignement Moral et civique
- ▶ **Bloc 2** : Mathématiques et Physique chimie
- ▶ **Bloc 3** : Education Physique et sportive
- ▶ **Bloc 4** : Prévention Santé Environnement
- ▶ **Bloc 5** : langue Vivante étrangère

100% de réussite à l'examen en 2022

MODALITÉS D'EXAMENS

Le CAP IMTB est un diplôme de l'Education Nationale. L'examen se déroule en épreuves terminales en fin de formation. Blocs de compétences : chacun des blocs constitutifs du diplôme peut être validé indépendamment des autres. La validation de l'ensemble des blocs permet de valider le diplôme.

PRE-REQUIS

- ▶ Après une classe de troisième et être âgé de 15 ans à la signature du contrat d'apprentissage.
- ▶ Inscription définitive après la signature d'un contrat d'apprentissage
- ▶ Possibilité en un an pour les titulaires d'un diplôme de niveau 3 et 4 contactez pascale.aubry@mfr.asso.fr

LE + DE L'ÉTABLISSEMENT

- ▶ Une pédagogie de projet
- ▶ Des interventions de professionnels
- ▶ Des travaux de groupes,
- ▶ Des infrastructures adaptées